

PHC NOTAIRES

LAUSANNE

MARTIN HABS

LICENCE EN DROIT
NOTAIRE

N° 7'058.-

Du 8 juin 2022

**PROCES-VERBAL PARTIEL D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE D'ACTIONNAIRES**

Inscription opérée au Registre du
commerce de Moudon

Transports Montreux-Vevey-Riviera SA

le 31 août 2022

Première expédition remise à
la société

le 12 septembre 2022

Expédition électronique pour
archivage

le 23 juin 2022

Désigné le ./.

----- **PROCES-VERBAL PARTIEL** -----
----- **D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** -----
----- **D'ACTIONNAIRES** -----

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le HUIT JUIN, à partir de quatorze heures et dix-huit minutes. -----

Aux Rochers-de-Naye, commune de Veytaux, -----
je soussigné Martin HABS, notaire à Lausanne, -----
agissant à la requête du Conseil d'administration, -----
assiste à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme, -----

----- **Transports Montreux-Vevey-Riviera SA** -----
dont le siège est à Montreux, -----

pour dresser, en la forme authentique, le procès-verbal partiel des décisions prises par cette assemblée. -----

L'assemblée est présidée par M. François MARGOT, président du Conseil d'administration. -----

Mme Eva Schneider, assistante de direction est désignée comme secrétaire de l'assemblée. -----

Le notaire soussigné fonctionne comme secrétaire pour les décisions des points 5 et 6.1 de l'ordre du jour. -----

Le Président désigne en qualité de scrutateurs : -----
M. Alexandre Vautier, de Montreux, à Noville ; -----
M. Jean-Daniel Moreillon, de Gryon, à Saillon. -----

.....
Conformément aux dispositions statutaires et légales, le président rappelle que les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale ordinaire par invitation personnelle adressée aux actionnaires inscrits au registre des actions mentionnant l'ordre du jour et les propositions du Conseil d'administration. -----

Le capital-actions de la société s'élève à CHF 5'750'000.--, il est divisé en 575'000 actions nominatives de CHF 10.-- nominal chacune, restreintes quant à la transmissibilité. Sur la base du contrôle des présences, le

cette proposition est approuvée. -----
.....

----- 6. ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION -----

6.1 Election de M. Christoph Sturny: -----

Sur la base du scrutin, le Président déclare que par :-----

375'087 voix pour, -----

0 voix contre et -----

0 abstentions,-----

l'assemblée élit Christoph Sturny, de Tafers, domicilié à La Tour-de-Peilz, comme membre du Conseil d'administration pour une période de trois ans conformément aux statuts. Christoph Sturny a accepté son élection. -----
.....

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à quinze heures et vingt-huit minutes.-----
.....

Aussitôt après, le même jour, le notaire soussigné donne lecture du procès-verbal qui précède au président, à l'assistante de direction et aux scrutateurs, qui l'approuvent et le signent, avec le notaire, séance tenante, aux -----

ROCHERS-DE-NAYE, ledit jour HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX, à quinze heures et trente-cinq minutes. -----

La minute est signée : F. Margot, E. Schneider, A. Vautier, J-D. Moreillon, Martin Habs, not. -----

----- PREMIERE EXPEDITION CONFORME -----

----- L'atteste : -----

Martin Habs

